

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [acormier-cssportneuf-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d3d7f448f31915f95f4c0e17>

Date d'obtention : 2026-01-22 14:54:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'un élève de l'école a été témoin d'une situation ou qu'il a été impliqué dans une situation de partage de photo, nous devons déclencher le protocole SEXTO. Nous devons d'abord rencontrer la personne de qui les aveux proviennent en premier pour remplir le formulaire, ensuite les autres témoins s'il y en a et finalement l'instigateur. Il faut confisquer les appareils pour arrêter la propagation que ce soit un acte impulsif ou malveillant. Dans les deux cas, nous devons ensuite diriger au service de police pour que celui-ci continue les démarches auprès des élèves concernés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut faire attention de ne pas déclencher le protocole SEXTO peu importe la personne qui vient nous parler d'une situation. Par exemple, si un parent se confie à nous, nous ne pouvons rien faire tant que ce n'est pas le jeune lui-même qui se confie ou un autre élève qui vient nous voir concernant la situation. Dans le cas du parent, nous devons le référer au service de police. Nous ne sommes pas mandataire non plus du service de police, donc la police n'a pas à nous demander de faire quelque chose à leur place.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle de confisquer les appareils puisque cela peut faire augmenter beaucoup le stress et certains jeunes peuvent ne pas vouloir nous donner leur cellulaire. Je crois qu'il peut être aidant de mentionner qu'en aucun cas nous ne chercherons à voir les photos puisque nous devons respecter la loi et que le tout demeurera confidentiel. Il peut aussi être aidant de mentionner que cela est pour arrêter immédiatement la propagation de photos et que c'est pour éviter les ennuis le plus possible à tous.